



Rapport d'activité

ACTIONS ET ANIMATIONS SOCIALES

2018



SOMMAIRE

1- ACTION SOCIALE 5

A - L'aide sociale 6

B - Accompagnement social 15

2- L'INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE 23

A - La mission emploi 24

B - Les ateliers socio linguistiques (ASL) 28

3- LES ANIMATIONS SOCIALES 31

A - Les animations familiales 32

B - Les animations seniors 38

C - La médiation culturelle 41



Marie-Claude COLLET, adjointe au maire déléguée au CCAS et aux personnes âgées - André VEYSSIERE, Maire de Dugny - Séverine LEVÉ, 1^{ère} adjointe au maire déléguée à l'habitat, au logement, aux animations sociales, emploi et insertion.

Mieux vivre à Dugny est une préoccupation de la Municipalité. C'est pourquoi la ville a souhaité conforter et poursuivre les actions portées par le centre Arc en ciel. Ce lieu unique d'accès aux droits et d'animation est maintenant clairement identifié comme un lieu ressource pour les familles. C'est un point d'ancrage, un lieu de vie intergénérationnel, interculturel ouvert à tous pour le bien être et le mieux vivre ensemble à Dugny.

Dans un souci de transparence et de lisibilité de l'action et l'animation sociale portées par la Municipalité, ce rapport d'activité vous rend compte du travail réalisé par les équipes qui œuvrent au sein de cette structure.

Je vous invite donc à prendre connaissance de la richesse des actions, du travail d'accompagnement social et des projets entrepris par le centre Arc-en-ciel.

N'hésitez donc pas à passer la porte de cet espace public conçu pour et par les dugnysiens !

Je vous en souhaite une très bonne lecture !

1 ACTION SOCIALE

A - L'aide sociale

B - Accompagnement
social

A - L'aide sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale, établissement public communal, assure la mission d'action générale de prévention et de développement social au sein de la Ville de Dugny.

Il exerce ses compétences en matière d'action générale, dans le respect des dispositions du Code de l'action sociale et des familles.

Il anime et coordonne une action générale de prévention et de développement social sur le territoire communal en liaison avec les institutions publiques ou associations de droit privé.

Ses missions sont tournées vers des publics en difficultés liées à leur situation ou à leur âge, et visent à :

- Limiter la précarité : le CCAS a un rôle d'instructeur de l'aide sociale légale et détermine l'aide sociale extra légale,
- Prendre en compte l'urgence sociale à travers des aides et des actions de première nécessité ou en partenariat avec d'autres structures,
- Contribuer au maintien à domicile des personnes âgées,
- Participer à la prise en charge des personnes âgées par des établissements spécialisés,
- Accueillir, écouter, orienter ou accompagner des Dugnysiens majeurs en difficultés sociales,
- Animer des actions de prévention à travers un réseau de partenaires.

Les missions relèvent de l'aide sociale légale confiée par la loi et de l'aide sociale extra légale dite facultative déterminée par la Municipalité.

Les dossiers d'aides légales sont constitués avec l'administré à l'accueil. Le rôle du CCAS consiste à qualifier la demande sociale, vérifier et instruire les différentes demandes et être l'interface entre les services du Conseil

Départemental et le demandeur. Ainsi, un travail partenarial étroit doit être établi entre le CCAS, le Conseil Départemental et les travailleurs sociaux.

Aux familles

• Revenu de Solidarité Active (RSA)

Instauré par la loi du 1er décembre 2008, le RSA est entré en vigueur le 1er juin 2009. Il assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert sous certaines conditions aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Depuis janvier 2018, les demandes de RSA peuvent être réalisées en autonomie à partir du site de la CAF. Le centre Arc-en-ciel propose d'accompagner toute personne n'ayant pas d'accès internet ou ayant des difficultés pour effectuer leurs démarches. Dans ce cas, les ateliers informatiques permettent cet accompagnement.

Selon les sources CAF en date du 30 juin 2018, il est à noter que 1 102 foyers Dugnysiens sont bénéficiaires de ce dispositif. Près de 30 % de ces foyers sont en situation d'hébergement ou sans résidence stable. Ce sont pour 27.5 % d'entre eux des femmes seules avec enfant, 27.1 % sont des hommes seuls sans enfant ou des couples avec enfant pour 21.1 % d'entre eux.

• Le Fonds Solidarité Energie (FSE)

Le FSE est un fonds du Conseil Départemental permettant d'aider financièrement les familles en cas d'impayés d'électricité ou de gaz. La somme allouée par la commission est directement déduite de la facture.

En 2018, 9 commissions se sont tenues permettant ainsi à 93 familles (104 familles en 2017) de bénéficier d'une aide pour un montant moyen de 123,95 € par famille.

1 102
familles
allocataires
du RSA

93
familles
un montant
moyen de
123,95 €
par famille

2 850 €
d'aide
aux familles
abonnées en
difficulté

89
domiciliations

125
personnes sont
en moyenne
reçues par mois

Ainsi, une aide globale à hauteur de 11 528 € (pour EDF et pour GDF) a été attribuée correspondant à l'intégralité de l'enveloppe allouée.

• Dispositif Eau Solidaire

Par conventionnement avec la société Veolia Eau et dans le cadre du contrat de délégation, la société a attribué une enveloppe d'un montant de 2 850 € afin d'aider les familles abonnées en difficulté à payer leur facture d'eau. Il est à noter que ce dispositif n'a pas été sollicité.

Au regard de ce constat, en 2018, la société Veolia a étudié la possibilité que cette aide puisse bénéficier aux résidents du parc locatif social. Ce dispositif est en cours d'étude avec les bailleurs sociaux.

• Domiciliation administrative

La domiciliation permet à toute personne sans domicile stable de recevoir du courrier, de remplir certaines obligations et faire valoir certains droits et prestations.

Le CCAS procède aux domiciliations administratives pour les personnes en situation régulière et sans domicile stable qui ont un lien avec la commune, soit parce qu'elles y sont installées sans pouvoir recevoir leur courrier, qu'elles y travaillent ou y ont un suivi d'insertion, soit parce qu'elles y ont un enfant scolarisé. Outre le fait d'obtenir le droit à recevoir son courrier, les domiciliés se voient proposer une évaluation sociale afin de déterminer un parcours social permettant l'ouverture de leurs droits.

En 2018, le CCAS comptait 72 domiciliations (contre 89 en 2017).

• Le logement

Le service logement accueille les personnes sans rendez-vous afin d'enregistrer la demande de logement social ou d'effectuer le renouvellement. 125 personnes sont en moyenne reçues par mois afin d'examiner leur situation locative. Il s'agit d'accompagner au mieux les familles dans leur parcours locatif et leurs relations avec le bailleur notamment en cas de réclamation ou

dysfonctionnement en intervenant directement auprès de ce dernier.

Aux fins de mieux accompagner les demandeurs de logement, le service a donc proposé un guide du logement. Celui-ci explicite les différentes étapes et procédures d'obtention d'un logement social.

Les permanences de l'élu ont permis de recevoir 200 personnes sur l'année 2018.

Au regard des nombreuses sollicitations, le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous est de 2 mois.

577 logements appartiennent au contingent qui peuvent être proposés en cas de déménagement ou expulsion des familles y résidant.

200
personnes reçues
en permanence
de l'élu

Répartition des logements

Nombre de logements réservés à la ville	
T1	21
T2	140
T3	252
T4	140
T5	22
T6 et plus	2

Il est à noter que le nombre de familles souhaitant un logement est de 4 921. 86 familles ont été sollicitées pour recevoir un permis de visite.

En 2018, seuls 26 logements ont pu être attribués sur le contingent ville.

Il faut préciser que pour chaque attribution il est nécessaire de proposer au moins 3 candidats à la commission d'attribution du bailleur qui statue sur le choix du futur locataire.

Le service a pu adresser 86 permis de visite sur l'année 2018. Sur ces 86 familles, 21 familles ont refusé, suite à la visite de logement, de déposer un dossier auprès de la commission d'attribution.

4 921
familles
souhaitent
un logement

En 2018, 26 logements (tous types confondus) se sont libérés sur le contingent mairie et ont pu être attribués à des Dugnysiens sur les 65 familles dont les candidatures ont été présentées en commission.

Attributions contingent mairie 2018						
BAILLEURS	T1	T2	T3	T4	T6	TOTAL
SSD	-	7	6	2	-	15
EFIDIS	-	2	1	1	-	4
TOIT ET JOIE	1	1	2	1	-	5
I 3F	-	1	1	-	1	3
MAISON DU CIL	-	-	-	-	-	1
TOTAL	1	11	10	4	1	26

Le Dalo, dont l'Etat est garant, est un ultime recours à l'amiable permettant de reloger ou d'héberger les personnes reconnues comme prioritaires dès lors qu'elles répondent à certains critères et après saisine de la commission de médiation. Pour la ville de Dugny, peu de demandeurs ont fait appel à ce droit.

Au regard de ce constat, le service a en 2018, orienté et accompagné les familles répondant aux critères d'éligibilité du dispositif Dalo afin qu'elles constituent un dossier. 330 foyers ont été informés de leur droits. 150 dossiers DALO ont été déposés en préfecture.

Dans le cadre de ce dispositif, la Préfecture sollicite la ville lors du positionnement d'un candidat. Aussi, la ville a transmis automatiquement un avis sur cette proposition en privilégiant systématiquement les Dugnysiens reconnus comme prioritaires dans le cadre de ce dispositif.

En 2019, deux permanences liées au logement sont proposées afin de mieux accompagner les habitants sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement.

Aux personnes handicapées ou âgées

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) instruit les dossiers de compensation du handicap, formulaire unique regroupant les différentes prestations financières. Le centre arc en ciel par l'intermédiaire du CCAS permet la vérification et la transmission de ces demandes, notamment :

49
dossiers ont
été envoyés
en 2018

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)

Cette prestation est destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap.

Enfant de 0 à 20 ans, le droit dépend du taux d'incapacité de l'enfant déterminé par la commission départementale.

L'allocation aux adultes handicapés (Aah)

C'est une aide financière assurant un minimum de ressources, versée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources.

Cette aide varie en fonction du taux d'incapacité déterminé par la commission départementale.

Prestation de compensation du handicap (PCH)

C'est une aide financière permettant de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie. Elle est personnalisée et modulable en fonction des besoins. Elle comprend plusieurs formes d'aides : humaine, technique, à l'aménagement du logement, au transport et l'aide animalière.

Son attribution dépend du degré d'autonomie, de l'âge, des ressources et de la résidence

Carte mobilité inclusion (CMI)

Cette carte permet de faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées et des personnes âgées en perte d'autonomie, notamment pour l'utilisation des transports.

Elle est accordée sous conditions. Elle remplace progressivement depuis le 1er janvier 2017, les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement.

33 demandes

• Carte Améthyste

Le forfait Améthyste est une aide délivrée par le Département de la Seine-Saint-Denis pour favoriser la mobilité des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes handicapées. Il est attribué sous conditions de résidence et de ressources (non imposable). Il permet d'emprunter pendant un an tout le réseau de transports en commun. Les bénéficiaires du forfait Améthyste doivent payer une participation financière dont le montant dépend du type de forfait choisi.

Pour l'année 2018, 33 demandes ont été envoyées au conseil départemental par le CCAS (contre 26 en 2017).

• Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA)

L'ADPA est une aide financière, sous condition de résidence, d'âge (plus de 60 ans) et de degré de perte d'autonomie, aux personnes qui ont besoin d'une aide pour leurs actes de la vie quotidienne. L'attribution de l'allocation ne donne pas lieu à la mise en œuvre de l'obligation alimentaire et ne fait pas l'objet d'un recouvrement sur la succession du bénéficiaire.

A ce titre, le centre Arc-en-ciel permet d'accompagner les demandeurs pour la complétude du dossier.

• Aide sociale à l'hébergement (ASH)

L'ASH est versée par le Conseil Départemental. Elle permet de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée ou handicapée en établissement. Elle est accordée sous conditions d'âge, de résidence, et de ressources. Les demandes d'ASH sont déposées auprès du CCAS qui les transmet ensuite aux services du Département. Elle est récupérable sur la succession et est soumise à l'obligation alimentaire pour les personnes âgées.

En 2018, 8 familles ont sollicité cette aide.

- **Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)**

L'ASPA (dit minimum vieillesse) est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources. Elle est versée sous conditions d'âge, de résidence, et de ressources. Le CCAS instruit les dossiers avant transmission à la caisse des dépôts et consignation. Au cours de l'année 2018, 11 dossiers ont été instruits.

- **Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)**

Ce service d'aide à domicile a pour mission d'aider et d'accompagner les personnes âgées ou handicapées dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne. Ce service est soumis à une autorisation de fonctionnement qui est délivrée par le Président du Conseil Départemental. Le tarif conventionné est de 19,44 € de l'heure à taux plein. Cette prestation peut être financée dans le cadre de l'ADPA.

Ce service est composé actuellement de 4 aides à domicile. 4 688 h de prestations ont été réalisées au cours de l'année 2018 pour 38 bénéficiaires.

4 688 h
de prestations

38
bénéficiaires

- **Portage de repas à domicile**

Ce service consiste à proposer la livraison de repas à domicile après inscription auprès du CCAS. Les personnes peuvent bénéficier de repas 7jours/7. Dans le cadre du marché conclu avec la société SOGERES, le prix unitaire pour le repas du midi est à 6.95€ H.T et pour le repas du soir à 3,07€ H.T. Les bénéficiaires ont le choix de prendre le repas du midi et du soir ou de prendre l'un des deux.

En 2018, 8 445 repas ont été distribués aux 36 personnes inscrites pour un montant global de 50 043.17€. La participation des bénéficiaires était de 33 158.57 € d'où un reste à charge pour le CCAS de 16 884.60 €.

8 445
repas

36
personnes
inscrites

55
personnes

78
trajets par
mois

• Service Convivialité

Le service convivialité a pour objectif de proposer un transport aux personnes âgées afin de faciliter et de sécuriser leurs déplacements. Ce service est gratuit.

La réservation du transport se fait auprès du centre Arc- en-ciel pour que le déplacement soit planifié en fonction des places disponibles. Une priorité est donnée aux rendez-vous médicaux.

Ce service est réservé aux personnes les moins autonomes nécessitant la présence d'un tiers, toutefois il peut être ouvert à toute personne qui est, ponctuellement, dans l'incapacité de prendre les transports classiques et de se déplacer seule.

51 personnes sollicitent régulièrement ce service permettant la prise en charge moyenne de 78 trajets par mois.

Annuellement , 936 trajets ont pu être effectués.

B - L'accompagnement social

Dans le cadre du projet social du centre Arc-en-ciel, l'un des objectifs est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles et ainsi faciliter l'accès aux droits. A ce titre, la Ville de Dugny met à disposition un espace dédié aux partenaires souhaitant s'inscrire dans cette dynamique, afin de proposer des permanences juridiques, sociales et administratives. Les permanences sont gratuites. L'accueil, l'orientation et la gestion des rendez-vous sont effectués par l'hôtesse d'accueil du centre.

Les permanences juridiques

- **SOS Victimes 93 (association d'aide aux victimes de la Seine-Saint-Denis)**

Il s'agit d'accompagner les victimes d'infractions pénales (violences, escroqueries, accident de la circulation, vol...). La Permanence a lieu le mardi après-midi sur le centre Arc-en-ciel.

110 rendez-vous ont été enregistrés sur 2018.

- **AFL**

Un juriste du droit à la consommation accompagne les demandeurs dans leurs démarches et recours. La permanence est bi-mensuelle.

En 2018, une permanence mensuelle a été proposée à la mairie annexe du Pont-Yblon pour faciliter l'accès aux droits.

87 demandes de rendez-vous ont été formulées en 2018. 8 pour le centre ville.

110
rendez-vous

87
demandes de
rendez-vous

148
rendez-vous

- **CIDFF 93 (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles)**

Un juriste accompagne des femmes victimes de violences et les informe de leurs droits. Une permanence est proposée le lundi matin sur le centre Arc-en-ciel. 148 rendez-vous sont comptabilisés sur 2018.

Les permanences sociales et administratives

71
familles

- **CRESUS**

Un juriste conseille et accompagne les personnes qui sont en situation de surendettement ou qui rencontrent des difficultés dans la gestion de leur budget. La permanence est bi-mensuelle et financée à hauteur de 50% par la politique de la ville.

Sur l'année 2018, les permanences sur le centre Arc-en-ciel sont maintenues et une nouvelle permanence mensuelle a été proposée à la mairie annexe du Pont-Yblon pour faciliter l'accès aux droits.

En 2018, 71 familles ont sollicité un rendez-vous.

- **CRAMIF**

Des assistantes sociales accompagnent les assurés sociaux lors de la permanence du mercredi matin sur le centre Arc-en-ciel. Il s'agit de recevoir des familles confrontées à un problème de santé ou de perte d'autonomie. Leurs champs d'intervention sont relatifs à l'accès aux soins et le droit aux soins des personnes en situation de précarité, la prévention de la désinsertion professionnelle, la prévention et le traitement de la perte d'autonomie.

Les rendez-vous sont gérés par l'organisme, en moyenne 4 personnes par permanence.

• ISM INTERPRETARIAT

Un écrivain apporte une aide aux démarches administratives. La permanence est bi-mensuelle et financée par la politique de la ville à hauteur de 50 %.

En 2018, une permanence mensuelle a été proposée à la mairie annexe du Pont-Yblon pour faciliter l'accès aux droits.

120 personnes ont pris rendez-vous en 2018 et 13 pour le Pont-Yblon.

• CAF

Il s'agit d'une permanence d'action sociale où la conseillère en économie sociale et familiale accompagne les allocataires dans la constitution de leur demande d'aide financière notamment dans le cadre des projets vacances, les prêts caf ou interruption de droits. Elle a lieu le mardi matin sur le centre Arc-en-ciel.

78 familles ont sollicité cet accompagnement.

• LE SERVICE SOCIAL DEPARTEMENTAL

Les assistantes sociales informent, accompagnent et orientent les personnes en difficulté sociale et/ou familiale. La permanence a lieu le mardi et mercredi matin.

Les rendez-vous sont gérés par la circonscription du service social, ils sont en moyenne de 3 à 4 personnes par permanence.

La médiation sociale partagée

Dans le cadre d'un conventionnement avec la CAF, le centre Arc-en-ciel est identifié comme structure de proximité au titre de la médiation sociale partagée, afin d'améliorer qualitativement l'accueil et d'accompagner au mieux les allocataires dugnysiens dans leurs démarches d'accès aux droits et aux services de la CAF.

120
rendez-vous

78
familles

264 accompagnements

Cet accueil permet de limiter les déplacements des allocataires vers les agences, de faciliter et de favoriser l'usage du site internet caf.fr.

L'hôtesse d'accueil a pour mission d'expliquer, d'aider les allocataires pour l'édition, et le renseignement de différents formulaires. Près de 264 accompagnements ont été réalisés sur l'année. Cet accompagnement est proposé aux personnes ne maîtrisant pas l'outil informatique.

Il est mis à disposition sur le centre une borne en accès libre pour les personnes les plus autonomes et des ateliers informatiques sont proposés visant à former et à accompagner les allocataires à l'utilisation du site caf.fr.

Une prise en charge transversale, une spécificité de l'action sociale

70 familles orientées

33 familles prises en charge en urgence

• Les secours alimentaires

Le CCAS intervient en dernier recours pour l'aide alimentaire d'urgence, il qualifie et analyse la demande afin d'établir un parcours social et oriente les personnes vers les associations caritatives et les travailleurs sociaux. Aussi, en 2018, 70 familles ont pu être orientées vers ces structures et 33 familles ont été prises en charge en urgence par le CCAS. Le montant alloué pour la banque alimentaire est de l'ordre de 1 870 € (contre 650 € en 2017).

• Plan Canicule et Hivernal

Dans le cadre du plan canicule déclenché le 1er juin de chaque année, la commune a mis en place un registre afin de recenser les personnes âgées de 65 ans et plus ou

personnes handicapées à domicile en vue de l'activation du plan départemental de gestion de la canicule. Les personnes souhaitant s'inscrire sur le registre communal doivent se faire connaître auprès du CCAS.

Dans le cas du déclenchement de ce plan, une salle climatisée à l'espace municipal des seniors est ouverte, un transport spécifique est organisé. Toutes les personnes du portage des repas et du service d'aide à domicile ainsi que celles identifiées dans le registre sont contactées pour rappeler les consignes de vigilance et s'assurer de leur état de santé (90 phoning par jour). L'été dernier, 10 personnes ont nécessité une intervention en urgence.

Le centre Arc-en-ciel travaille en collaboration avec la police municipale et les travailleurs sociaux pour toute intervention de prévention et d'urgence. Ce travail en transversalité s'opère dans le cas du plan canicule mais aussi du plan hivernal. A cet effet, le centre intervient pour faire le lien avec les structures d'accueil et les équipes de maraude du secteur.

• **Le repérage des situations fragilisées**

Un travail transversal s'opère avec le guichet unique dans le cadre des impayés liés aux activités proposées par la direction de l'éducation. Aussi toutes familles ayant des difficultés financières sont invitées par courrier à se présenter au centre afin d'étudier leurs situations sociales. Ainsi, l'ouverture des droits des familles est examinée et un parcours social leur est proposé. 11 familles ont pu être repérées et être accompagnées.

80
phoning par jour

10
personnes ont
nécessité une
intervention en
urgence

11
familles

L'accompagnement social lié au logement

• Le Fonds Solidarité Logement (FSL)

Il s'agit d'un dispositif géré par le Conseil Départemental fondé sur le règlement départemental 2013 définissant les conditions d'octroi des aides aux familles qui connaissent des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement.

Les aides financières sont sous forme de subvention et/ou de prêt, de garantie. La commission est composée d'un représentant des bailleurs, d'un représentant du Conseil Départemental, de la responsable de la circonscription de service social départemental, d'un représentant de la CAF.

Le rôle du service logement consiste à :

- vérifier, instruire, informatiser les dossiers présentés par les travailleurs sociaux,
- préparer la commission pour présenter les dossiers,
- être l'interface entre le Conseil Départemental, la CAF, les travailleurs sociaux et les demandeurs.

Ce dispositif est sollicité par les familles et la présentation des dossiers à la commission est du ressort des travailleurs sociaux.

Type d'aide	Total accordé 2018	Nombre de dossiers A.S.L.L	Nombre de dossiers pour 2018
Subvention	28 762 €	17	40
Prêt	12 218 €		
		Nombre de dossiers F.S.L Accès	Nombre de dossiers F.S.L. Maintien
Garantie	0 €	12	11

• La commission d'expulsion

La commission d'expulsion dépend dorénavant de la Sous Préfecture du Raincy. La circonscription de service social, le commissariat et la ville participent à celle-ci, ils sont saisis des dossiers. Chacun dans son champ de compétence a pour rôle d'évaluer la situation des intéressés afin d'apporter des informations sur la famille pour faciliter la prise de décision de la commission.

Les modalités de gestion des impayés locatifs se sont vues modifiées. Afin de réduire le nombre de demande de concours de la force publique (CFP), les services préfectoraux examinent avec le bailleur toutes les situations locatives en amont de la commission d'expulsion pour envisager des solutions alternatives. Ainsi 25 dossiers devaient être examinés en commission.

2 L'INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE

A - La mission emploi

B - Les ateliers socio
linguistiques (ASL)

A - La mission emploi

589
inscrits

206
emplois ou
formations

La première « Mission Emploi » a été créée en juillet 2013 par la Ville de Drancy afin de soutenir les demandeurs d'emploi dans le cadre de leur démarche professionnelle. La municipalité de Dugny a mis en place sa propre « Mission emploi » en janvier 2015 avec pour objectif d'accueillir, informer et accompagner les personnes en recherche d'un emploi ou d'une formation. Cette action vise à permettre aux personnes désireuses de retourner sur le marché du travail de pouvoir entreprendre une démarche d'intégration sociale et professionnelle dans un contexte d'encadrement soutenu et facilitant.

Un suivi régulier leur permet d'acquérir les compétences nécessaires pour réintégrer le marché du travail. Pour ce faire, ce dispositif s'accompagne également d'ateliers de redynamisation (techniques de recherches d'emploi, simulations d'entretien).

589 personnes sont inscrites et suivies par la mission emploi, soit 95 nouveaux inscrits en 2018.

206 personnes ont trouvé un emploi ou une formation depuis sa création (97 en 2018).

La mission emploi met en relation les publics suivis avec les entreprises qui recrutent et facilite l'obtention d'un entretien de recrutement. De plus, elle organise des sessions de recrutement et des formations au sein du centre.

Parallèlement, elle développe le partenariat avec les acteurs locaux liés à l'emploi (pôle emploi, Mission locale). En effet une fois par mois, depuis novembre 2017, le Pôle emploi présente l'offre de services dédiés particulièrement aux allocataires du RSA.

La Mission locale effectue une information collective sur son fonctionnement et l'accompagnement pouvant être délivré. Elle a lieu une fois par semaine (depuis avril 2017) au centre Arc-en-ciel. Cette association informe, oriente et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans pour s'insérer socialement et professionnellement.

Il est à noter que 93 jeunes ont pris rendez-vous pour assister à l'information collective, 60 d'entre eux s'y sont présentés, 45 sont suivis par un conseiller à La Courneuve.

De plus, la mission emploi propose des offres de formation.

• Formation à visée professionnelle

Cette formation répond à la volonté de la municipalité de Dugny d'accompagner leur public en difficulté dans la recherche de solutions pertinentes à la question linguistique, un des handicaps majeurs à l'accès au marché de l'emploi. Elle comprend la découverte des métiers d'aide à la personne et ceux de la petite enfance, un travail sur le vocabulaire spécifique, deux stages en entreprise. Ce parcours est reconnu comme une formation pré qualifiante.

93
rendez-vous

45
suivis

Objectif	Durée	Public cible	Financement	Résultat
Lever les freins à l'insertion professionnelle pour favoriser un emploi durable Découverte des métiers des services à la personne, un secteur qui recrute.	4 mois	Résidant QPV	Politique de la ville	5 personnes en activité sur 7 participantes au départ

• « Atelier de coaching »

La "Mission emploi" de Dugny, l'Espace Insertion du Bourget, les partenaires locaux constatent que les personnes suivies en grande difficulté d'insertion se retrouvent confrontées à une grande perte de confiance en elles. Les personnes suivies expriment un certain découragement et un manque de mobilisation quant à leur recherche d'emploi. Elles se dévalorisent et n'arrivent plus à se projeter dans une dynamique de réussite. Ces difficultés sont accompagnées d'une

24
ateliers de 3h

8
personnes

méconnaissance des codes de bonne conduite et de présentation face à des employeurs potentiels : tenue inadaptée, présentation négligée, codes de politesse méconnus.

Cette action consiste à l'organisation de 24 ateliers de 3 h pour des groupes de 8 personnes par une association spécialisée Les Routes du Futur. Ces ateliers sont composés de 4 modules que sont : l'image de Soi, Savoir être et code de conduite, gestion du Stress, Relooking.

27
personnes

17
ont leur permis
de conduire

5
en apprentissage

7
permis
par an

• « **Un permis, un emploi** »

Ce dispositif permet l'obtention du permis de conduire à moindre coût afin de renforcer l'employabilité en contre partie de 30 heures de bénévolat auprès d'une association. Il s'agit de proposer des séances de code hebdomadaires au sein du centre Arc-en-ciel et, après l'obtention de ce dernier, des cours de conduite. Cette action est menée par l'association Oxygène 3S. Elle est financée dans le cadre du contrat de ville. Ce dispositif cible les demandeurs d'emploi et/ou les personnes avec un contrat précaire résidant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Leur candidature est soumise à une commission évaluant la pertinence d'un permis de conduire au regard du projet professionnel. 27 personnes ont bénéficié jusqu'à ce jour de ce dispositif : 17 personnes ont pu obtenir leur permis de conduire, 5 sont encore en apprentissage du code et 4 poursuivent leurs cours de conduite.

• « **Bourse au permis** »

La « Bourse au permis de conduire » est une aide financière d'un montant de 1 000 € mise en place par l'EPT Paris Terres d'Envol. Son objectif est de favoriser l'employabilité et l'autonomie des personnes de moins de 30 ans résidant sur le territoire par l'obtention du permis de conduire.

Cette aide sera versée en contrepartie de la réalisation de 70 heures, par le bénéficiaire, d'une activité citoyenne au sein d'une association du territoire ou exerçant son activité sur le territoire.

Les dossiers de candidature transmis par le service insertion du centre Arc-en-ciel sont soumis à une commission d'attribution organisée par l'EPT. La ville de Dugny dispose de 7 permis par an. Pour l'année 2018, 7 dugnysiens ont été retenus et sont en cours de formation. 14 personnes depuis le lancement du dispositif.

• Les clauses sociales

Depuis l'été 2017, la référente de la Mission emploi a été invitée à travailler sur les clauses d'insertion.

Les clauses d'insertion sont des clauses présentes dans les marchés publics qui prévoient pour les entreprises titulaires de ces marchés l'obligation d'une action d'insertion au bénéfice d'un public cible. Cette obligation se traduit pour les entreprises par un engagement sur un nombre minimal d'heures d'insertion. Les personnes éloignées de l'emploi sont le public cible.

Ainsi, la mission de facilitateur des clauses a débuté. Le service insertion du centre Arc-en-ciel participe aux rencontres mensuelles durant lesquelles les facilitateurs échangent sur les offres et leurs pratiques.

Dix dugnysiens ont d'ores et déjà bénéficié de ce dispositif qui tend à se développer dans les années à venir en raison des travaux liés à la Métropole du Grand Paris et les JO de 2024.

B - Les ateliers socio linguistiques (ASL)

76
inscrits

L'A.S.L est une action spécifique de soutien pour acquérir des compétences de communication, afin de mieux s'insérer dans la vie sociale et professionnelle. Il s'agit de prendre en compte la dimension interculturelle de chaque participant.

Ils ont pour objectif de développer l'autonomie sociale des habitants en s'appropriant le Français, à travers des actes de communication relatifs à la vie quotidienne, dans une visée d'insertion sociale ou professionnelle. Le but est de renforcer l'accès à la formation et de leur enseigner leur rôle en tant qu'usagers des différents espaces sociaux.

Il s'agit de permettre à un public en grande précarité d'acquérir les bases indispensables à la vie pratique en France ainsi qu'à la connaissance sommaire du fonctionnement de la société et des institutions françaises. Cet objectif tend à maintenir leur intégration dans la société et à faciliter leur mobilité sur le territoire. Un partenariat avec la RATP a permis notamment la mise en place d'ateliers de mobilité. Cette action est bénéfique, les transports conditionnant l'accès à l'emploi. Il est ainsi primordial de savoir se déplacer pour l'autonomie de chacun.

Nombre de séances sur l'année	Fréquence et durée	Population touchée	Intervenant financier	Thèmes abordés
5 cours de 2h/semaine répartis sur 3 groupes de niveau	10h hebdomadaires par an divisées en 3 groupes	76 inscrits au total en septembre 2018 dont 69 issus des habitants de quartiers QPV. La population est mixte, d'activités et de milieux différents (femmes au foyer, salariés, étudiants, chômeurs, etc). En janvier 2018, il y a eu 12 nouvelles inscriptions provenant de la liste d'attente. Ce sont surtout des femmes, primo arrivantes (de Turquie et du Maghreb).	Ville de Dugny et la Politique de la ville (contrats de ville)	<ul style="list-style-type: none"> - L'identité et la nationalité - La ville, ses commerces et infrastructures - Le logement et l'accès aux droits - La culture et le patrimoine français - La santé et l'accès aux droits - L'emploi et le monde du travail - L'école et la rentrée scolaire

Résultats obtenus :

Les cours d'ASL sont toujours autant sollicités par la population entraînant une plus large proposition de créneaux horaires. Une orientation est aussi proposée sur un dispositif de l'Education Nationale qui met également en place des ateliers linguistiques. L'objectif premier étant de faire découvrir le fonctionnement et les attentes de l'école vis-à-vis de l'enfant et du parent mais aussi de perfectionner l'acquisition du français. Sur les ateliers du centre, la participation orale est nettement plus naturelle et les progrès à l'écrit sont visibles même si quelques difficultés persistent.

Parallèlement, l'association Activ' Services 95 intervient auprès de 9 apprenants souhaitant s'intégrer au monde du travail.

3 LES ANIMATIONS SOCIALES

A - Les animations
familiales

B - Les animations
seniors

C - La médiation
culturelle

A - Les animations familiales

Ateliers créatifs

Objectifs : Favoriser les rencontres autour d'une activité, favoriser les échanges de pratiques, de savoirs. Valoriser les compétences et améliorer l'estime de soi. Privilégier les projets communs.

Nombre de séances sur l'année	Fréquence et durée	Population touchée	Intervenant financier	Résultats obtenus
En moyenne 30 séances par atelier	Hebdomadaire 13h30 à 17h	Environ 5 personnes / séance Essentiellement des femmes	Ville de Dugny	Création des décorations du festival d'hiver

Reconduction de l'action.

Ateliers cuisine

Objectifs : Découvrir des cultures culinaires du monde. Favoriser et valoriser des savoirs faire. Travailler de façon détournée le vocabulaire et les mathématiques.

Nombre de séances sur l'année	Fréquence et durée	Population touchée	Intervenant financier	Résultats obtenus
22 séances 15 participantes en moyenne	1 atelier tous les mardis de 13h30 à 17h	Essentiellement des femmes en moyenne 30 participantes régulières réparties en deux groupes	Ville de Dugny	Echange des pratiques et des savoirs faire autour de plats du monde. Les différentes recettes sont répertoriées en vue de créer un livre de recettes familiales du monde.

Perspectives pour cette action : Maintien de l'action pour l'année 2019.

Ateliers informatiques

Objectifs : Faciliter l'accès au numérique et les démarches administratives, éviter la fracture numérique, favoriser l'accès aux droits.

Nombre de séances sur l'année	Fréquence et durée	Population touchée	Intervenant financier	Résultats obtenus
54 séances sur 3 ½ journées par semaine	9 h par semaine	20 personnes se sont inscrites sur l'année 10 personnes viennent régulièrement sur le lundi et jeudi sur les ateliers à thème (word, excel, power point, mail...)	Ville de Dugny	Les participants sont globalement très satisfaits. Les ateliers proposés ont amené les participants vers une certaine autonomie. Les ateliers informatiques ont facilité pour beaucoup leurs démarches administratives au quotidien.

Perspectives pour cette action : Maintien de l'action pour l'année 2019.

Par ailleurs, le centre Arc-en-ciel propose le vendredi après-midi un accès libre informatique, encadré par un animateur, afin de permettre aux usagers de réaliser des démarches administratives qui nécessitent un accès internet.

100 familles ont sollicité cet accompagnement pour faciliter l'accès aux droits (contre 74 en 2017).

100
familles
ont sollicité cet
accompagnement

Remise en forme

Objectifs : Initier et encourager à la pratique d'une activité physique régulière afin de relâcher les tensions et procurer une sensation de bien-être. Permettre de créer une dynamique d'échange et créer du lien social autour d'une activité.

Nombre de séances sur l'année	Fréquence et durée	Population touchée	Intervenant financier	Résultats obtenus
environ 10 séances	1 séance de 2h par semaine	Environ 10 femmes par séance de remise en forme	Ville de Dugny	Grande satisfaction des participantes, bonne cohésion de groupe

Perspectives pour cette action : Les ateliers sportifs sont maintenus face à la demande des participantes.

Atelier parents/enfants

Il s'agit de proposer des activités (jeux, cuisine...) aux parents accompagnés de leurs enfants permettant d'échanger sur les méthodes d'éducation et l'importance du jeu. **Objectifs** : Contribuer à la socialisation de l'enfant. Renforcer les liens familiaux.

Nombre de séances sur l'année	Fréquence et durée	Population touchée	Intervenant financier	Résultats obtenus
30 séances	1 atelier tous les mercredis de 13h30 à 17h	8 familles	Ville de Dugny	Participation aux mercredis récréatifs forts appréciés.

Perspectives pour cette action : L'action est reconduite pour l'année 2019.

Festival d'hiver

Lors de ce festival, des animations, des spectacles et l'accès à une patinoire et à un carrousel ont été proposés. **Objectifs** : Renforcer l'attractivité du centre ville, offrir aux familles un lieu de rencontre convivial et animé à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Nombre de séances sur l'année	Fréquence et durée	Population touchée	Intervenant financier	Résultats obtenus
Du 14/12 au 25/12/2018	Tous les jours de 16h à 19h et le week-end de 14h à 19h	Des habitants de tous les quartiers de la ville	Ville de Dugny	1538 entrées sur la patinoire (public et scolaires), 2000 places pour le carrousel 150 à 200 crêpes distribuées par jour, 120 lettres écrites au père Noël

Perspectives pour cette action : Cette action est reconduite pour l'année 2019.

Festival d'été

Il s'agit de proposer des animations et sorties durant l'été aux familles.

Objectifs : Apporter une dynamique au centre ville pendant l'été, promouvoir les activités du centre social
Rompre l'isolement des familles ne pouvant partir en vacances.

Nombre de séances sur l'année	Fréquence et durée	Population touchée	Intervenant financier	Résultats obtenus
Juillet 2018	14h à 20h	une moyenne de 50 à 100 personnes par jour durant tout le mois de juillet	Ville de Dugny	Une grande satisfaction des habitants, une fréquentation importante et constante sur l'ensemble des activités

Perspectives pour cette action : Cette action est reconduite pour l'année 2019.

Les soirées familiales

Il s'agit de soirées à thème proposées par le centre social (jeux, crêpe party, barbecue...)

Objectifs : Créer du lien social et favoriser la mixité sociale et culturelle afin de contribuer « au mieux vivre ensemble ».

Nombre de séances sur l'année	Fréquence et durée	Population touchée	Intervenant financier	Résultats obtenus
4 soirées à thème	19h à 22h environ 1 soirée / trimestre	50 à 70 participants	Ville de Dugny	Vif succès auprès des familles.

Perspectives pour cette action : Les soirées familiales sont reconduites en 2019 avec de nouveaux thèmes.

Les sorties familiales

Objectifs : Faciliter les échanges entre les habitants des différents quartiers et favoriser l'accès à la culture et aux loisirs. Favoriser le lien parent/enfant. Promouvoir les activités du centre social aux familles.

Nombre de séances sur l'année	Fréquence et durée	Population touchée	Intervenant financier	Résultats obtenus
17 sorties	en moyenne 1 sortie à la journée par mois et 6 sorties en juillet	785 personnes	Ville de Dugny	Les inscriptions sont rapidement clôturées. Les journées en bord de mer ont permis à des familles ne partant pas en vacances de passer un moment de détente et de découverte.

Perspectives pour cette action : Maintien de l'action pour l'année 2019 en proposant des sorties à vocation culturelle.

B - Les animations seniors

Les ateliers créatifs ont débuté en octobre 2017.

Ateliers créatifs

Il s'agit de proposer des ateliers manuels tels que la mosaïque, le collage de serviettes, peinture à l'huile notamment.

Objectifs : Favoriser les rencontres et les échanges de pratiques de savoirs. Valoriser les compétences et améliorer l'estime de soi.

Nombre de séances sur l'année	Fréquence et durée	Population touchée	Intervenant financier	Résultats obtenus
42 séances de 2h	4 fois / semaine (matin)	Entre 5 à 8 femmes	CCAS	Les participants fréquentent l'atelier de manière régulière mais un projet commun en mosaïque ne peut être envisagé au regard du nombre de participant.

Perspectives pour cette action : une réflexion est en cours sur la politique d'animation senior au regard des attentes notamment des résidents du Petit Bois.

Atelier cuisine

L'atelier cuisine permet de créer un moment d'échanges, de rencontres.

Objectifs : découvrir des cultures culinaires du monde. Favoriser et valoriser des savoirs faire.

Nombre de séances sur l'année	Fréquence et durée	Population touchée	Intervenant financier	Résultats obtenus
15 séances	1 atelier tous les mardis de 8h30 à 12h	5 participants en moyenne 10 inscrits sur l'année	CCAS	Découverte de nouvelles recettes

Perspectives pour cette action : Maintien de l'action pour 2019.

Atelier informatique

Objectifs : Faciliter l'accès au numérique, les démarches administratives et l'accès aux droits, éviter la fracture numérique et préserver l'autonomie des seniors.

Nombre de séances sur l'année	Fréquence et durée	Population touchée	Intervenant financier	Résultats obtenus
30 séances sur l'année	2 jours par semaine mercredi matin de 9h30 à 11h30 et jeudi matin de 9h30 à 11h30	Environ 5 seniors réguliers, 10 seniors inscrits à l'année	Ville de Dugny	Les participantes fréquentent l'atelier de façon régulière. Elles sont en plus autonomes dans l'utilisation de l'outil et commencent à effectuer seules leurs démarches sur internet

Perspectives pour cette action : Conforter leur autonomie et promouvoir l'atelier afin de favoriser l'inscription d'autres seniors.

255
personnes

Banquet

Chaque année, un banquet pour les seniors est organisé par le CCAS de la Ville de DUGNY.

Près de 255 personnes ont participé à cet après-midi festif.

Le banquet a eu lieu le 27 janvier 2018, une animation musicale et un repas ont été proposés pour un coût global de 11 935 €.

Les noces d'or ou de diamant sont célébrées ce même jour pour les personnes qui en font la demande. 2 noces ont été célébrées dont : 1 noce d'or et 1 noce de diamant. A l'occasion de la célébration de ces noces, des bons cadeaux et des compositions florales ont été offerts pour un montant global de 360 €.

540
coffrets
gourmands

Coffret gourmand

Les coffrets gourmands sont offerts courant décembre aux habitants de la Ville de Dugny, âgés de 65 ans, et inscrits sur le CCAS. La remise des coffrets a été organisée le jeudi 19 décembre 2018 à l'Espace Victor Hugo dans le cadre du festival d'hiver.

En 2018, 540 coffrets gourmands ont été commandés pour un montant global de 11 880 €.

Semaine Bleue

La **deuxième édition** de la semaine bleue a permis de mettre en place des actions d'information et de prévention spécifiques au public seniors et de promouvoir les activités de l'espace seniors.

Objectifs : Valoriser la personne retraitée, promouvoir les actions locales autour de la lutte contre l'isolement des personnes âgées et la prévention.

En 2018, au programme :

- **Lundi 8 octobre après-midi** : présentation de la semaine et marche bleue au parc Georges Valbon.
- **Mardi 9 octobre matin** : atelier cuisine sur le thème agissons ensemble pour la planète en partenariat avec l'associations les plaisirs du jardin.
- **Mardi 9 octobre après-midi** : la prévention routière et les seniors avec l'association prévention routière de la Courneuve.
- **Mercredi 10 octobre matin** : quel recours pour les victimes d'abus de confiance ? avec l'association SOS victimes.
- **Mercredi 10 octobre après-midi** : débat théâtral avec la compagnie entrée de jeu sur les excès de confiance.
- **Jeudi 11 octobre matin** : initiation à la gymnastique douce avec un animateur sportif.
- **Jeudi 11 octobre après-midi** : thé dansant en collaboration avec l'association du club Gaston Dutour.
- **Vendredi 12 octobre matin** : initiation aux premiers gestes d'urgence et utilisation d'un défibrillateur avec le docteur Lombet du centre municipal de santé.
- **Vendredi 12 octobre après-midi** : tests auditifs et informations sur la baisse de l'audition liées à l'âge.
- **Samedi 13 octobre** : Sortie en Normandie visite d'une école des années 50, déjeuner dans un restaurant de cuisine régionale et visite de la chevrerie.

Il est à noter que près de cent personnes ont pu participer à cette semaine.

C - La médiation culturelle

Projet
entièrement
financé par
la DRAC

Depuis 2013, un projet CLEA (contrat local d'éducation artistique) est décliné dans les centres sociaux appartenant au réseau grâce à une convention partenariale signée entre la Fédération des centres sociaux, le Conseil Départemental et la DRAC Ile-de-France. Au cours du dernier trimestre 2017, le centre Arc-en-ciel a été sélectionné pour la mise en place d'une résidence mission d'artistes autour de la photographie. Elle est coordonnée par la Maison du Geste et de l'Image de Paris, et le centre accueillera jusqu'en 2019 « Les pieds dans la France » 3 photographes renommés.

Il s'agit de :

- Favoriser l'accès des habitants à l'offre culturelle, en mettant en place des partenariats avec des institutions culturelles ;
- Valoriser les pratiques artistiques et culturelles des habitants ;
- Qualifier et outiller les acteurs des centres sociaux sur la mise en place de projets culturels ;
- Favoriser le développement de projets communs.

A la différence d'une résidence d'artiste classique, la résidence mission permet de travailler en profondeur la participation des habitants au projet. En effet, la mise en place de la résidence est précédée par un temps dit « d'immersion » de plusieurs mois, exclusivement consacré à la rencontre des artistes avec les habitants et l'équipe du centre. Ainsi ils s'imprègnent du quotidien de la structure et tissent des liens de confiance afin de co construire la production artistique.

Conclusion

Les actions et les animations sociales menées sur la ville de Dugny sont conditionnées par les financements du contrat de ville, de l'agrément CAF du centre social et des fonds propres de la commune. Au regard du contexte socio économique de la commune, la Municipalité s'attache à répondre aux attentes et besoins des administrés.



CENTRE ARC-EN-CIEL

2 rue Guynemer

Tél. : 01 49 92 66 20

www.ville-dugny.fr